**COMMUNE DE RUEIL-MALMAISON**

Service de la Commande publique

13 boulevard du Maréchal Foch

92501 RUEIL-MALMAISON CEDEX

**TRAVAUX DE CRÉATION, AMÉNAGEMENT ET REQUALIFICATION**

**D’AIRES DE JEUX ET D’ESPACES SPORTIFS**

FICHE DE VÉRIFICATION : LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

RAPPEL : Les plis doivent être déposés obligatoirement par voie dématérialisée (<https://marches.maximilien.fr>)

**Dossier de candidature (article 5.1.1 du règlement de la consultation) :**

DUME-CHORUS fortement conseillé

OU

DC1 et DC2 dûment complété, avec pièces justificatives :

Copie du jugement prononcé si le candidat est en redressement judiciaire ;

Chiffre d'affaires réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles ;

Effectifs moyens annuels du candidat et importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;

Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, assortie d’attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants ;

Outillage, matériel et équipement technique dont le candidat dispose ;

Certificats de qualifications professionnelles, **ou équivalents** :

* + - Qualisport 700 – Aménagement /création d’aires de jeux,
    - Qualisport 711 – aménagement des sols amortissants coulé in situ

*La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat ;*

**Dossier d’offre (article 5.2 du règlement de la consultation) :**

☐ **L’acte d’engagement (ATTRI1)** complété et daté (la signature est facultative à ce stade),

NB : Le soumissionnaire doit renseigner ***le délai de garantie des sols souples auquel il s’engage à l’emplacement dédié à cet effet dans l’acte d’engagement.***

☐ Le **bordereau des prix unitaires (BPU)**, intégralement complété par le soumissionnaire et remis obligatoirement aux formats PDF et EXCEL

**Le soumissionnaire est invité à préciser :**

- à *la* ***rubrique F « revêtement****»* du BPU,

- pour le sol souple EPDM de finition ou de confort – **SANS** utilisation de résine aliphatique -, les couleurs concernées en indiquant le n° du RAL par couleur à l’emplacement dédié (il pourra créer autant de lignes que nécessaires pour renseigner les couleurs),

- pour le sol souple EPDM de finition ou de confort – **AVEC** utilisation de résine aliphatique -, les couleurs concernées en indiquant le n° du RAL par couleur à l’emplacement dédié (il pourra créer autant de lignes que nécessaires pour renseigner les couleurs),

- à *la* ***rubrique M « achat de jeux »* du BPU**, les marques des équipements (jeu, agrès, module skate) que le soumissionnaire propose sur catalogue. La liste devra comporter à minima les marques répondant à chaque catégorie d'équipement - JEU - AGRES SPORTIFS - MODULE DE SKATE (il pourra créer autant de lignes que nécessaires pour lister les marques dont il dispose sur catalogue),

-**à *la rubrique N « achat de motifs préfabriqués »* du BPU**, les marques de motifs préfabriqués qu’il propose sur catalogue (il pourra créer autant de ligne que nécessaire pour lister les marques dont il dispose sur catalogue).

**L’ensemble des catalogues des fabricants, pour les marques des équipements indiquées par le soumissionnaire au BPU (à la rubrique M « achat de structures »), sur support numérique (fichier .xls, .ods, etc) ainsi que leurs tarifs publics,**

**L’ensemble des catalogues des fabricants, pour les marques de motifs préfabriqués indiquées par le soumissionnaire au BPU (à la rubrique N « achat de motifs préfabriqués), sur support numérique (fichier .xls, .ods, etc) ainsi que leurs tarifs publics,**

**Les détails quantitatifs estimatifs (DQE) pour chaque chantier type (1, 2 et 3), intégralement complété par le soumissionnaire et remis obligatoirement aux formats PDF et EXCEL.**

*Il est précisé que le DQE comprend des formules visant à des calculs automatiques. Il appartient à chaque soumissionnaire de vérifier les calculs dans ces documents avant leur remise.*

☐ Le **cadre de réponse technique (CRT)** du soumissionnaire décrivant l'ensemble des points explicités et permettant à l’acheteur d'évaluer les offres sur le fondement des critères de jugement énoncés à l'article 7.2.

☐ en cas de sous-traitance, **une déclaration de sous-traitance complétée** avec identification de la nature des prestations sous-traitées (les signatures électroniques du soumissionnaire et de son sous-traitant sont facultatives à ce stade),

un RIB signé et tamponné.